

# LES VIES DE PAUL

Accompagner les jeunes majeur·e·s protégé·e·s :  
un gain pour la société, y compris financier !



# Qui sommes-nous ?

Lancé en mars 2019 à l'initiative de SOS Villages d'Enfants et coordonné par cette même association, le collectif Cause Majeur ! rassemble plus de trente associations nationales, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnel·le·s). Ces acteurs ont décidé de s'unir pour remettre au cœur des politiques publiques les jeunes majeur·e·s de l'aide sociale à l'enfance ou pris·e·s en charge par la protection judiciaire de la jeunesse durant leur minorité.

## NOTRE COLLECTIF A TROIS MISSIONS

1

**Plaider en direction des pouvoirs publics** pour améliorer la situation des jeunes majeur·e·s et lutter contre les sorties sèches.

2

**Renforcer nos compétences** grâce à la mise en réseau et les échanges de pratiques entre membres.

3

**Sensibiliser le grand public** sur la cause des jeunes majeur·e·s à travers différents canaux (réseaux sociaux, communiqués de presse, etc.).

**Cause Majeur ! plaide pour une inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur·e dans la société et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tou·t·e·s les jeunes.**



# **18 ans : un basculement brutal pour des milliers de jeunes**

Chaque année, des milliers de jeunes de la protection de l'enfance atteignent l'âge fatidique des 18 ans. Pour beaucoup, faute de financement, le passage à la majorité marque un tournant brutal avec des arrêts nets d'accompagnement aux conséquences délétères pour les jeunes ; cela malgré la loi du 7 février 2022 qui visait à accompagner ces jeunes jusqu'à 21 ans.

**L'accompagnement des jeunes majeur·e·s est une nécessité sociale et humaine, mais c'est aussi un investissement économique payant.**

C'est ce que prouve le collectif Cause Majeur ! à travers la réalisation d'une étude inédite, basée sur la collecte et le croisement de statistiques nationales fiables : *Les vies de Paul*.

## **Un jeune, trois chemins de vie possibles**

Paul, c'est un jeune fictif, mais dont la vie est inspirée de données bien réelles. Elle est fondée sur plus de 200 statistiques, chiffres et calculs officiels. Les données proviennent de la DREES, de l'INSEE, de la DJEPVA, de Vie Publique, de l'enquête ELAP, de France Travail, de la CNAF, de France Stratégie, d'Onisep, du Crous, d'Ameli le site de l'Assurance maladie, des impôts. Nous nous sommes également appuyés sur des simulateurs en ligne pour calculer la Taxe sur la Valeur Ajoutée, les montants d'impositions, les cotisations sociales et patronales, les retraites, etc.

Tous les choix des vies de Paul sont donc étayés, sourcés et vérifiables pour créer des parcours fictifs au plus près de la réalité des jeunes majeur·e·s d'aujourd'hui et, nous l'espérons, de demain.

## **Mais qui est Paul ?**

Paul a été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) après un drame familial, à l'âge de 8 ans, sans possibilité de retour au sein de sa famille. À 18 ans, ce qu'il adviendra de Paul dépend d'un facteur clé : l'accompagnement dont il bénéficiera – ou non – à sa majorité.

L'étude propose trois scénarios de vie possibles :

**Vie 1** Paul est accompagné par l'ASE jusqu'à ses 18 ans et quelques mois, cas le plus fréquent aujourd'hui.

**Vie 2** Paul met fin à l'accompagnement de l'ASE à 23 ans grâce à la création d'un droit opposable.

**Vie 3** Paul réalise son rêve d'enfant à 25 ans grâce au soutien de l'ASE qui l'accompagne dans la réalisation de ses aspirations professionnelles dès son plus jeune âge.

## **Les résultats de cette étude sont sans appel**

Au-delà du coût humain premier et inestimable, lorsque Paul n'est pas accompagné après sa majorité, il subit plusieurs ruptures de parcours qui ont des incidences sur sa vie entière. Il génère donc un coût financier important pour la société.

A l'inverse, lorsque Paul est accompagné sur le plan socio-éducatif jusqu'à son inclusion pleine et entière dans la société, il devient une source de revenus pour les finances publiques, et ce, d'autant plus que ses appétences ont été respectées et soutenues dès son enfance.

**Les trois chemins de vie de Paul sont donc tracés par trois choix de politiques publiques différents. Nous vous invitons à les découvrir et à choisir son futur...**

**Quel avenir  
allez-vous  
choisir pour  
Paul ?**

## Vie 1 :

### Sortie brutale de la protection de l'enfance à 18 ans et quelques mois.

#### 0 - 18 ans



Paul rêve de devenir un ingénieur mais doit redoubler son année de CAP.

2/3 des enfants accueillis en protection de l'enfance sont en retard scolaire (DREES, 2013).

#### 18 ans

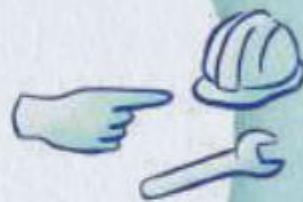
L'ASE lui accorde un Accompagnement Jeune Majeur de 3 mois seulement ...

27% des jeunes encore confiés à 17 ans sortent avant leurs 18 ans de la protection de l'enfance et 61% sortent avant 19 ans (DREES, 2020).



Finalement, Paul est poussé vers l'emploi et enchaîne les CDD.

42% des enfants accueillis en protection de l'enfance n'ont aucun diplôme (France Stratégie, 2024).



#### 18 ans & 3 mois

A 18 ans et 3 mois, Paul se retrouve seul et subit une sortie sèche de l'ASE.

En 2025, la dernière enquête du collectif Cause Majeur ! montre que les jeunes sont accompagnés en moyenne 21 mois (soit 19 ans et 9 mois).

Grâce au soutien de ses éducateurs, il trouve une chambre en foyer jeunes travailleurs.



Il alterne maintenant entre rue, hébergement d'urgence et travail non déclaré. Cette période d'errance durera 9 années.

La moyenne de vie à la rue des personnes sans-abri décédées est de 11 ans (Les morts de la rue, 2022).



Paul vit une longue période de chômage et, dans l'incapacité de payer son loyer, se retrouve sans domicile.



#### 25 ans

(Paul peut bénéficier du RSA)

Parmi les jeunes dont l'Accompagnement Jeune Majeur s'est terminé depuis moins d'1 an, 1 jeune sur 5 a connu un épisode de rue lorsque la décision de fin de prise en charge leur a été imposée (INED, 2018).

Une association l'aide à obtenir une place dans un centre d'hébergement (CHRS).

Après deux CDD consécutifs, son employeur lui propose un CDI. Paul accepte et reste dans cette entreprise pendant cinq ans.



## 28 ans

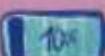
Il décroche un CDD dans une grande entreprise du BTP.



Il est déclaré en incapacité permanente de travail et part à la retraite.



**RETRAITE**



## 75 ans

Paul décède de manière précoce à 75 ans. Son parcours de vie précaire a réduit son espérance de vie.

L'espérance de vie d'un homme est de 79,4 ans, celle d'un ouvrier est de 78,6 ans et celle d'une personne sans diplôme est de 75,5 ans (INSEE, 2024).



## CONCLUSIONS

Cette trajectoire est représentative de celle de nombreux jeunes majeurs sortants de la protection de l'enfance. Le coût final pour la collectivité est estimé à 119 000 €, en raison d'un accompagnement initial trop court (3 mois, pour un coût de 7 300 €) n'ayant pas permis de sécuriser l'entrée dans l'âge adulte. Ce parcours aura généré un coût global de 671 000 € à la société, contre un gain de seulement 552 000 €.

## 34 ans

Paul obtient enfin un emploi stable, un appartement, et se sent enfin inséré dans la société.

Le délai moyen d'entrée dans un HLM en Ile-de-France est de 33 mois (Banque des territoires, 2019).



## 60 ans

Il est usé par ses années de travail sur les chantiers, il est arrêté pour maladie professionnelle puis licencié pour inaptitude.

### RÉPARTITION GLOBALE DES COÛTS ET RECETTES

coût : 55 %  
(671 000 €)

(APJM, stages, allocations chômage, APL, CHRS, RSA, prime d'activité, retraites, assurance maladie, rente d'incapacité)

recettes : 45 %  
(552 000 €)

(cotisations sociales, TVA, cotisations patronales, impôts sur le revenu)

Soit une perte nette de plus de 119 000 € sur l'ensemble de sa vie !

(Avec un investissement de 7 300 € d'accompagnement jeune majeur)

## Vie 2 :

### Le droit opposable à l'accompagnement est proposé à Paul.

0 - 18 ans



Paul rêve toujours de devenir ingénieur.

Cette fois, il redouble son CAP pour réaliser son projet. En effet, l'ASE le soutient dans cette démarche.

- 82% des élèves de CAP ont redoublé au moins une fois (OCDE, 2015).
- 77% des jeunes accueillis par la protection de l'enfance, encore scolarisés à 17 ans, ont exprimé le souhait de continuer leurs études (France Stratégie, 2024).

19 ans

Paul obtient son CAP et choisit de poursuivre en Bac Pro travaux publics.



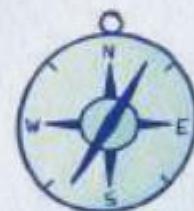
Grâce à l'accompagnement de son éducateur, il trouve un logement et obtient une bourse échelon 7.



18 ans

Paul bénéficie d'un Accompagnement Jeune Majeur sans limite de durée, jusqu'à ce qu'il décide lui-même d'y mettre fin, comme le préconise le collectif Cause Majeur !

C'est ça, le droit opposable à l'accompagnement jeune majeur.



Il est accompagné en service de suite pour pour entrer en foyer jeunes travailleurs.



## 23 ans

Il obtient son diplôme et signe un CDI en tant que chef d'équipe.

92% des entreprises offrent un CDI à la fin d'un contrat d'alternance (Studyrama, 2022).



Après 4 années d'accompagnement, Paul se sent suffisamment autonome pour mettre fin à son Accompagnement Jeune Majeur.



## 21 ans

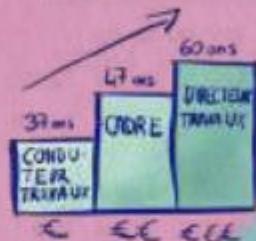
Paul obtient son Bac Pro et intègre un BTS en alternance. Il est toujours accompagné en milieu ouvert.



Paul est sécurisé, il accepte de prendre des risques et de changer d'employeur au cours de sa vie.

Les futurs diplômés se projettent sur un horizon de seulement 18 mois pour leur 1er poste (Jobteaser, 2025).

Il évolue professionnellement et est régulièrement promu.



## 48 ans

Paul devient propriétaire !



## 82 ans

Paul décède au delà de l'espérance de vie moyenne à 82 ans.

L'âge moyen de décès pour les hommes est de 79,4 ans (INSEE, 2024).



Soit un gain net de plus de 459 000€ sur l'ensemble de sa vie !

(Avec un investissement de 75 200€ d'accompagnement jeune majeur)

## CONCLUSIONS

Le gain final estimé pour la collectivité est de 460 000 €, soit 6 fois le coût de son accompagnement (environ 75 000 € sur 5 ans). Sur l'ensemble de sa vie, il représente un coût public total de 770 000 €, mais ses contributions fiscales génèrent plus de 1,2 million d'euros.

## Vie 3 :

### Croire en ses rêves ! Paul devient ingénieur.

#### 0 - 18 ans

Paul rêve encore et toujours de devenir ingénieur !

Cette fois, il est soutenu dès l'enfance par l'ASE dans ses aspirations professionnelles.

Malgré un redoublement, Paul est orienté en bac pro avec en ligne de mire des études supérieures.



#### 18 ans

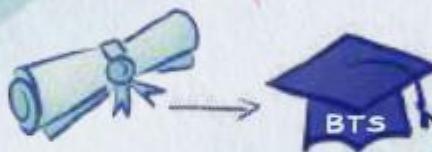
Paul bénéficie d'un Accompagnement Jeune Majeur sans limite de durée, jusqu'à ce qu'il décide lui-même d'y mettre fin, comme le préconise le collectif Cause Majeur !

C'est ça, le droit opposable à l'accompagnement jeune majeur.



Déjà diplômé d'un BAC PRO, il intègre un BTS.

40% des jeunes sortants d'un bac pro poursuivent vers une formation en BTS (INJEP, 2023).



Encouragé par ses professeurs, Paul débute une année de PRÉPA Scientifique.

Actuellement, seuls 4 % des jeunes ayant eu un parcours de protection de l'enfance obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, alors même que 77 % d'entre eux souhaitent poursuivre leurs études (France Stratégie). Un accompagnement adapté dès l'enfance permettrait d'y remédier.



L'ASE renouvelle son Accompagnement Jeune Majeur avec un soutien éducatif en milieu ouvert. Il se sent soutenu et entouré.



#### 21 ans

Paul est admis dans une école d'ingénieur, l'ASE l'accompagne durant ses 3 années d'études.



Chaque année supplémentaire de prise en charge après 18 ans double plus que les chances estimées qu'un jeune obtienne un diplôme d'études secondaires et triple presque les chances estimées qu'un jeune s'inscrive à l'université (University of Chicago, 2017).

## 25 ans

À la fin de ses études, Paul se sent suffisamment autonome, il choisit de mettre fin à son accompagnement.

Il obtient un CDI et emménage dans un nouvel appartement.



## 58 ans

Il achète une résidence secondaire en Provence !

2/3 des résidences secondaires sont détenues par un ménage de 60 ans et plus (INSEE, 2021).



## 84 ans

Paul décède à 84 ans, âge moyen pour un cadre.

L'âge moyen de décès pour les hommes est de 79,4 ans et l'âge moyen de décès des hommes cadres est de 84,7 ans (INSEE, 2024).

## 32 ans

Il achète son premier appartement !

L'âge moyen du premier achat immobilier est de 33 ans (Conseil supérieur du Notariat, 2019).



## RÉPARTITION GLOBALE DES COÛTS ET RECETTES

coût : 28 %  
(1 164 000 €)

(APJM, stages,  
bourses, alternance,  
APL, prime d'activité,  
retraites, assurance  
maladie)

recettes : 72 %  
(2 960 000 €)  
(cotisations sociales,  
TVA, cotisations  
patronales, impôts sur le  
revenu, impôts fonciers)

Soit un gain net de plus  
de 1 794 000€ sur  
l'ensemble de sa vie !

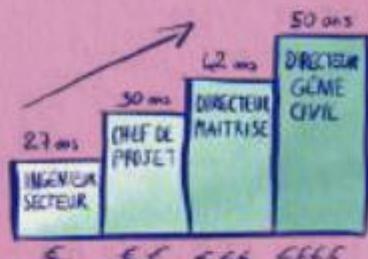
(Avec un investissement de  
85 200€ d'accompagnement  
jeune majeur)

## CONCLUSIONS

Le gain final estimé pour la collectivité est de 1,8 million d'euros, soit 21 fois le coût de son accompagnement (près de 85 000 € pour 7 ans d'accompagnement jeune majeur). Sur l'ensemble de sa vie, l'accompagnement de Paul coûte 1,1 million d'euros à la collectivité, mais ses contributions fiscales rapportent près de 2,96 millions d'euros.

## 27 ans

Paul poursuit son ascension professionnelle.



## 32 ans

Il achète son premier appartement !

L'âge moyen du premier achat immobilier est de 33 ans (Conseil supérieur du Notariat, 2019).

	Vie 1 Si Paul est accompagné jusqu'à ses 18 ans	Vie 2 Si Paul est accompagné jusqu'à ses 23 ans	Vie 3 Si Paul est accompagné jusqu'à ses 25 ans			
	Coûts (en €)	Recettes (en €)	Coûts (en €)	Recettes (en €)	Coûts (en €)	Recettes (en €)
Prise en charge ASE durant la minorité	<b>411 000</b>					
Accompagnement Jeune Majeur	7 300		75 200		85 200	
Stages	750		2 600		1 400	
Bourses			37 896		8 211	
Alternance			6 000		12 000	
Allocations chômage	36 121					
APL	13 428		5 682		11 724	
Hébergement d'urgence en hôtel	15 330					
RSA	22 896					
CHRS	35 612					
Prime d'activité	54 575		207		8 085	
Assurance maladie	294 069		324 112		313 687	
Retraite	175 141		318 533		724 200	
Rente d'incapacité	16 293					
Cotisations sociales		205 170		364 406		621 055
TVA		69 919		99 249		125 232
Cotisations patronales		243 871		565 186		1 478 981
Impôts sur le revenu		38 439		104 368		537 164
Impôts fonciers				96 745		196 400
Total	671 514	552 399	770 230	1 229 954	1 164 507	2 958 831
Déférence	<b>-119 115 €</b>		<b>+459 724 €</b>		<b>+1 794 324 €</b>	

L'étude dans son intégralité, avec le détail des calculs, est accessible sur notre page [Linkedin](#) ou sur demande.

# Un investissement social payant

Le résultat de cette étude est sans appel. Lorsqu'il est laissé seul peu après 18 ans, Paul vit des années d'errance, de chômage, de précarité avant de s'insérer difficilement. Il coûte à la collectivité plus de **671 000 €**, pour des recettes publiques d'environ **550 000 €**. C'est malheureusement aujourd'hui le parcours de nombreux et nombreuses jeunes qui ont été accompagné·e·s par l'aide sociale à l'enfance ; la durée moyenne d'accompagnement étant de 21 mois en 2025, soit 19 ans et 9 mois.

À l'inverse, lorsqu'il est accompagné jusqu'à son inclusion pleine et entière dans la société – via un soutien éducatif adapté, un accès à la formation et un logement stable, le gain économique pour la société atteint plus de 450 000 euros. Enfin, lorsque les aspirations de Paul sont prises en compte dès l'enfance, **les recettes générées atteignent presque 3 millions d'euros**, un gain total d'environ **1,8 million**.

Autrement dit : **chaque euro investi dans l'accompagnement est largement rentabilisé**.

Les professionnel·le·s de l'aide sociale à l'enfance, de la PJJ, les éducateurs et éducatrices, les travailleur·se·s sociaux et sociales le savent : à 18 ans, la majorité administrative ne rime pas avec autonomie. Elle ne signifie pas qu'un·e jeune est prêt·e à affronter seul·e le monde, surtout suite à des parcours émaillés de ruptures de lien et l'absence totale ou partielle de soutien familial.

*Les vies de Paul* rappellent cette évidence, avec des chiffres à l'appui. Accompagner les jeunes jusqu'au bout est une mesure utile pour elles et eux, juste pour la société et rentable pour les finances publiques.

## Un impact humain avant tout

Au-delà des chiffres, l'étude *Les vies de Paul* rappelle que ces jeunes ne demandent qu'une chose : avoir les mêmes chances que les autres.

Faire des études qui leur plaisent, avoir un emploi stable, trouver un logement, construire une vie digne et pour cela, s'appuyer sur un socle socio-éducatif, c'est-à-dire avoir quelqu'un sur qui et pour qui compter au moment de cette transition à l'âge adulte.

Pour y parvenir, les jeunes ont besoin de temps et de soutien ; ce que permettent les Accompagnements Jeunes Majeurs, lorsqu'ils sécurisent les jeunes dans la durée.

## Les recommandations du collectif Cause Majeur !

Fort de ce constat, Cause Majeur ! appelle à un changement de cap et de paradigme politique. Il faut sortir de la logique de "contrat" pour les jeunes majeur·e·s et leur accorder un droit à opposable à l'accompagnement, fondé sur leurs besoins.

## NOS RECOMMANDATIONS

- 1 Instaurer un droit opposable à l'accompagnement, pour mettre définitivement fin aux sorties sèches de l'ASE.**
- 2 Donner à tou-te-s les jeunes en situation de vulnérabilité les mêmes droits : jeune pris-e-s en charge à l'ASE durant la minorité, jeune en conflit avec la loi, jeune majeur-e non accompagné-e, etc.**
- 3 Créer un vrai projet d'accompagnement vers l'âge adulte, avec un principe socle : la préservation des liens et la création de réseaux autour du·de la jeune. Ce projet doit permettre l'accès à un parcours scolaire et professionnel choisi, l'accès à un logement stable, l'accès à la santé, l'accès aux droits et aux ressources, l'accès à la culture et aux loisirs ; le tout grâce au soutien des professionnel·le·s.**
- 4 Accorder une poursuite de l'accompagnement pour les jeunes majeur·e·s jusqu'à leur inclusion pleine et entière dans la société, si besoin jusqu'à 25 ans.**
- 5 Financer cet engagement, via un soutien renforcé de l'État aux départements.**

Source : Enquête annuelle Cause Majeur ! 2025 sur l'effectivité de la loi du 7 février 2022 sur le volet jeunes majeurs.

## CONTACTS



**Florine PRUCHON,**

Responsable du pôle plaidoyer à SOS Villages d'Enfants et coordinatrice du collectif Cause Majeur !  
[fpruchon@sosve.org](mailto:fpruchon@sosve.org) - 06 63 04 19 74



@CauseMajeur



@CauseMajeur